



CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES – TERMES DE REFERENCE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 - RCS PARIS B 775 665 599
Téléphone : + 33 (0)1 53 44 31 31

Concernant la prestation

Etude de faisabilité pour le projet « Lagon Maoré »

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	Présentation des entités	3
ARTICLE 2.	Présentation du Service Prescripteur.....	3
ARTICLE 3.	Contexte et objectifs de la mission	4
ARTICLE 4.	Objet du marché.....	7
ARTICLE 5.	Prestation attendue dans le cadre de la présente consultation	8
5.1	Détail de la prestation attendue	8
5.2	Modalités et exigences particulières de réalisation.....	11
5.3	Conditions d'exécution et interlocuteurs.....	11
5.4	Méthodologie attendue.....	12
5.5	Durée estimée de la prestation, étapes intermédiaires, délais d'intervention, etc.	12
5.6	Livrables attendus	12
5.7	Compétences attendues du Prestataire	13
ARTICLE 6.	Validation des livrables par l'AFD.....	15
6.1	Processus de validation des livrables.....	15
6.2	Critères de validation des livrables	16
ARTICLE 7.	Contraintes imposées par l'AFD	16
7.1	Usage de la langue française.....	16
7.2	Accès du personnel du prestataire	16
ARTICLE 8.	Moyens mis à disposition du Prestataire	16
ARTICLE 9.	Planning prévisionnel de la prestation	16

ARTICLE 1. Présentation des entités

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale **Proparco** (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à mobilisation de l'expertise publique française, **Expertise France** (www.expertisefrance.fr) a rejoint le groupe AFD en 2022.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)**, qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : www.afd.fr.

ARTICLE 2. Présentation du Service Prescripteur

L'Agence française de développement (AFD) est partenaire de Mayotte depuis 1990. Plus jeune département français avec une très forte densité de population, le territoire est en profonde mutation, avec une population très jeune, demandeuse d'opportunités économiques et d'un environnement socio-éducatif amélioré : les enjeux en matière de santé, d'éducation et d'amélioration d'infrastructures sont principalement portés par des prêts aux collectivités, adossés à des études pour intégrer les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et de résiliences face aux vulnérabilités. Pour autant, l'île dispose de nombreux atouts : de réels attraits touristiques, une biodiversité exceptionnelle, une population jeune et une croissance économique rapide, qui repose encore beaucoup sur le secteur public.

S'agissant du présent marché, le prescripteur a reçu une contribution financière de la Facilité Outre-Mer (FOM) pour financer l'étude de faisabilité du projet Lagon Maoré, visant à adresser des réponses aux facteurs de dégradation du lagon, à travers la restauration et la préservation du complexe récifo-lagunaire, l'amélioration de l'efficacité des aires protégées et l'optimisation de pratiques agricoles plus durables. En lien avec la division technique Agriculture, Développement Rural et Biodiversité (ARB), placée sous le Département Solutions Durables (SDD) de l'AFD, le service prescripteur coordonne l'ensemble de l'intervention, notamment en lien avec les thématiques objets de la présente faisabilité.

L'Agence AFD de Mamoudzou, représentée par sa Directrice d'Agence, représente le Groupe AFD à Mayotte. Elle est à ce titre l'unique interlocutrice pour l'AFD des autorités françaises, de l'entité délégante du financement du projet Lagon Maoré, ainsi que des partenaires de mise en œuvre. Elle est placée sous l'autorité hiérarchique de la Direction régionale Océan Indien (DROI).

ARTICLE 3. Contexte et objectifs de la mission

3.1 Contexte d'intervention

En raison de son caractère insulaire, Mayotte bénéficie d'un patrimoine naturel extrêmement riche, que ce soit sur terre ou en mer. L'île constitue ainsi l'un des cinq points chauds français de la biodiversité mondiale, avec :

- Un vaste lagon, l'un des plus grands (1300 km²) et les plus profonds du monde, doté d'une richesse exceptionnelle : 920 espèces de poissons (Wickel, 2022), 28 espèces de mammifères marins, 5 espèces de tortues marines, 12 espèces d'herbiers marins (dernier recensement ZNIEFF 2014) et plus de 250 espèces de coraux répartis sur 3 types de récifs (frangeant, interne et barrière).
- Au regard de sa superficie (374 km²), Mayotte est l'une des îles tropicales les plus riches en matière de flore indigène : les mangroves couvrent par exemple plus 700 ha et offrent des sites de nidification pour les oiseaux, de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces.

Ce patrimoine unique est cependant très vulnérable. Les pressions d'origine anthropique sont nombreuses (déchets, érosion, absence d'assainissement, urbanisation incontrôlée, usage de phytosanitaires, etc.) et représentent une menace croissante. La déforestation est aussi importante (brûlis, extension des zones agricoles et urbaines) et renforce les phénomènes de *padzas* (*mauvaises terres*, zones de sols dégradés et de roche nue, décapées par l'érosion et dépourvues de végétation) et de fragmentation des milieux.

Par ailleurs, Mayotte figure parmi les territoires français les plus exposés aux effets du changement climatique. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, AR6), les îles tropicales de l'océan Indien sont particulièrement vulnérables à la combinaison de l'élévation du niveau de la mer, de l'intensification des cyclones tropicaux, de l'augmentation des températures moyennes et des épisodes de pluies extrêmes. Dans le sud-ouest de l'océan Indien, les projections indiquent une hausse continue des températures de l'air et de la mer, une augmentation des vagues de chaleur marines susceptibles d'accroître les phénomènes de blanchissement corallien, ainsi qu'un risque accru de submersion et d'érosion côtière lié à l'élévation du niveau marin (Météo-France). Pour un territoire insulaire densément peuplé où les bassins versants sont fortement dégradés, ces aléas climatiques combinés aux vulnérabilités écologiques, sociales et économiques présentées sont sources de risques importants.

En décembre 2024 et janvier 2025, le cyclone Chido et la tempête tropicale Dikeledi ont causé de très importants dégâts aux milieux naturels : 95% de la forêt a été dévastée, plusieurs centaines d'hectares de mangroves dégradés, le lagon affecté par d'importantes pollutions telluriques additionnelles (déchets, sédiments). Les récifs coralliens, sous l'effet des épisodes de blanchissement de 2024 et du cyclone Chido combinés, ont été détruits pour les deux tiers. Les impacts sur les communautés de poissons associés sont en cours d'évaluation. Ces dégâts ont accéléré des dégradations déjà à l'œuvre et créé de nouvelles fragilités.

La situation de Mayotte a suscité une vague de solidarité internationale qui s'est traduite par des propositions d'aide et notamment de la Fondation Aga Khan (AKF), opérateur de développement et bailleur philanthropique très actif en Asie, Afrique et Moyen-Orient, et partenaire de longue date de l'AFD.

A la suite d'échanges politiques et techniques initiaux, une déclaration d'intention a été signée le 11 juillet 2025, à l'occasion de la visite en France de l'Aga Khan V, par le ministre délégué aux partenariats internationaux, le représentant de l'Ismaili Imamat en France et par les directeurs généraux de l'Aga Khan Foundation et de l'AFD. Cette déclaration prévoit une collaboration accrue de l'AKF et de l'AFD dans le cadre de l'*Indian Ocean Coastal Regeneration Initiative* (IOCRI, aujourd'hui *Regeneration*). *Regeneration* est une initiative partenariale portée par l'Aga Khan Development Network (AKDN), le réseau regroupant l'AKF et les autres institutions actives en matière de développement de l'Imamat.

Dans cette déclaration, la France, l'AFD et l'AKF se donnent comme ambition la valorisation d'actions alignées avec l'initiative *Regeneration* au niveau de Mayotte. Pour atteindre cet objectif, l'AKF s'engage à déléguer à l'AFD une enveloppe de 8,5M€ pour contribuer à la préservation du lagon et de sa qualité d'eau

notamment à travers la préservation/restauration des systèmes de mangroves et d'arrière-mangroves et en contribuant également à la gestion durable de l'exploitation des ressources naturelles dans les bassins versants.

Cette première déclaration sera approfondie par un protocole d'accord sur la coopération dans le département de Mayotte pour la protection du lagon qui est sur le point d'être signé par le Gouvernement français, l'Ismaili Imamat, la fondation Aga Khan Royaume-Uni et l'AFD.

Cette action s'inscrit dans le cadre général de la stratégie quinquennale de reconstruction et de refondation de Mayotte (août 2025).

3.2 Composantes proposées et mode opératoire

La stratégie globale d'intervention vise à renforcer la résilience, y compris climatique, des socio-écosystèmes littoraux de Mayotte grâce à une gestion intégrée du continuum terre-mer.

Pour ce faire, le Projet s'appuie sur trois opérateurs (établissements publics français) pour répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer le Parc naturel marin de Mayotte (OFB-PNMM) dans son rôle d'animation de la gouvernance du milieu marin et indirectement, du continuum terre-mer
- Permettre au Conservatoire du Littoral (CdL) de restaurer et mieux protéger les écosystèmes de mangroves et d'arrière-mangroves
- Appuyer l'Etablissement public de reconstruction et de développement de Mayotte (EPRDM), dans la promotion des pratiques agroécologiques et agroforestières sur les bassins versants littoraux, visant à freiner l'érosion et améliorer la qualité des eaux de ruissellement, parfois polluées, vers le lagon.

Le Projet se décline autour de 3 composantes opérationnelles, telles que prévues dans le MoU, qui présentent la synthèse des notes de concept présentées en annexe des présents termes de référence. Une ligne dédiée à la redevabilité, à la fois technique, financière, en matière de communication et de capitalisation, est également prévue dans le cadre du Projet, de façon à assurer la coordination et la connexion entre les 3 opérateurs.

- **Composante 1 :** La consolidation du PNMM comme acteur pivot du continuum terre-mer
 - **1.1 : Réseau de surveillance et qualité des eaux littorales :** l'objectif est de doter le PNMM d'un dispositif de suivi robuste (sous une forme équivalente à un observatoire), alimenté par des données synthétisées dans un tableau de bord, permettant de suivre l'état de la qualité des eaux littorales, et mobilisant les acteurs locaux pour identifier et mettre en œuvre des micro-projets qui contribuent à une meilleure sensibilisation autour de la qualité des eaux et de leur environnement.
 - **1.2 : Appui à la filière pêche :** en améliorant la connaissance autour de certaines espèces démersales récifales, voire en appuyant des pratiques de compagnonnage pour renforcer la connaissance réglementaire et sensibiliser aux pratiques de pêche durable, l'objectif de cet axe est de contribuer à l'évolution de la réglementation autour de la pêche durable.
 - **1.3 : Etudes préparatoires au classement de la double barrière de corail au patrimoine mondial de l'Unesco :** via la mobilisation et l'appropriation de la démarche par le Conseil Départemental (Département Région), l'objectif de cet axe est d'appuyer ce dernier dans l'élaboration du dossier de soumission à la liste indicative française de la double barrière de corail dans les biens à inscrire au patrimoine mondial de l'Unesco. Pour ce faire, les études menées permettront d'apporter un regard scientifique à la zone étudiée d'une part, et contribuer à renforcer les axes de collaboration avec le Conseil Départemental (Département Région) d'autre part, contribuant ainsi à renforcer les dispositifs de gouvernance participative au sein du territoire. En complément, des actions de communication/sensibilisation au grand public seront déployées, notamment via un appui au déploiement des « Ecoles bleues » de l'Unesco.

- **Composante 2 :** La restauration et la protection des zones littorales tampon : mangroves et arrière-mangroves
 - **2.1 : Etudes et protocoles de restauration :** cet axe vise à élaborer les protocoles de restauration selon les spécificités des mangroves considérées, ainsi que les plans de gestion des mangroves retenues à l'issue de l'étude de la faisabilité.
 - **2.2 : Mise en œuvre des plans de gestion :** la budgétisation des plans de gestion (axe 2.1) permettra de définir un plan d'action pour le déploiement des plans de gestion, établis pour une durée de 10 ans et permettant d'identifier les principales actions, les acteurs responsables de la mise en œuvre et du suivi et les indicateurs de suivi y associés. Il est particulièrement attendu la contribution de ces derniers à l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées (10% de la surface terrestre sous statut protégé).
 - **2.3 : Animation et renforcement des capacités des gestionnaires :** à travers la concertation multipartenariale, notamment pour l'animation des plans de gestion des mangroves, ainsi que les participations aux Comités mangroves, les co-gestionnaires doivent être pleinement parties prenantes dans le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion.
- **Composante 3 :** Le renforcement des pratiques agroécologiques et agroforestières sur les bassins versants littoraux
 - **3.1 : Dispositif de valorisation des systèmes agroforestiers/antiérosifs et systèmes d'exploitation intégrés :** il s'agira ici de contribuer à déployer des packages agroforestiers (kits de déploiement de savoir-faire technique) contribuant à freiner l'érosion et le ruissellement dans les parcelles à fort enjeu, ainsi que de promouvoir des dispositifs de gestion optimisée de l'eau de façon à limiter les apports sédimentaires à l'exutoire des bassins versants. Un point d'attention particulier sera porté à l'approche intégrée des territoires d'intervention, notamment à travers la promotion de solutions basées sur des itinéraires techniques agroécologiques d'une part ; et sur la valorisation de systèmes agroforestiers et de systèmes vivriers.
 - **3.2 : Renforcement de capacités des acteurs de l'agroécologie :** l'adoption de pratiques plus durables dans une perspective de changement climatique (qu'elles passent par la promotion de pratiques agroécologiques et/ou agroforestières) nécessite un accompagnement (investissement immatériel) auprès des agriculteurs, qui a déjà été amorcé via des projets de valorisation de « producteurs leaders », à l'exemple du projet ACOTAE. La logique d'intervention dans cette sous-composante sous-tend d'une part le déploiement et le renforcement d'une communauté d'acteurs en charge de promouvoir un accompagnement à la prise de décisions par les exploitants agricoles (réseau de conseillers) ; et d'autre part une appropriation aux enjeux de la transition agroécologique par les exploitants agricoles, répliquable et pérenne, selon les différentes étapes des parcours d'accompagnement. L'objectif de cet axe est de poursuivre et de massifier l'identification et l'accompagnement de ces acteurs de la diffusion, à travers des activités opérationnelles très concrètes (packages agroécologiques, ou kits de déploiement de savoir-faire technique) : déploiement de sites de démonstration, partage d'expériences autour de l'appropriation et l'articulation avec les packages agroforestiers (en lien avec l'axe 3.1), dispositifs de conseil technico-économique et formation comme outils d'aide à la décision auprès des agriculteurs (en lien avec l'axe 3.3), etc. Un point spécifique concernera les enjeux de maîtrise foncière, afin de proposer le déploiement d'outils juridiques conformes à la réglementation, adaptés aux typologies d'acteurs et présentant un mécanisme de suivi dédié.
 - **3.3 : Accompagnement à la structuration et à l'innovation dans les chaînes de valeur agroforestières :** pour promouvoir des pratiques agroécologiques et agroforestières robustes et durables, la sécurisation de l'approvisionnement en intrants (et particulièrement en plants « sanitaire conformes ») est considérée comme l'un des facteurs limitants. Cet axe vise à renforcer de façon plus spécifique les acteurs de

la chaîne plants-pépinières, notamment via les pépinières de reboisement, dans une logique de complémentarité entre acteurs publics et privés. En outre, des innovations pourront être introduites pour identifier d'autres sources d'essences à promouvoir auprès des acteurs de la filière plants-pépinières, par exemple pour le déploiement de matériaux de construction biosourcés (en lien avec l'axe 3.1).

- **Redevabilité, coordination et gestion de projet**

- Cette ligne dédiée sera sous maîtrise d'ouvrage AFD et vise à assurer la redevabilité à la fois technique, financière, en matière de communication et de capitalisation du projet. Elle mobilisera un assistant technique redevabilité, un cabinet d'audit et un bureau d'études en charge de réaliser l'évaluation finale du Projet. La définition de cette composante se fera avec le souci de chercher des synergies et d'optimiser les coûts de suivi et les coûts RH pour l'ensemble des partenaires.

Budget indicatif en cours de discussion (selon 2 scénarii de financement)

	Scenario 1	Scenario 2
Composante 1	2 600 000 EUR	2 650 000 EUR
Composante 2	2 100 000 EUR	2 150 000 EUR
Composante 3	2 650 000 EUR	2 700 000 EUR
Redevabilité, coordination et gestion de projet	300 000 EUR	300 000 EUR
Frais de gestion AFD (<i>éq. Internal cost recovery</i>)	850 000 EUR	700 000 EUR
Total	8 500 000 EUR	8 500 00 EUR

La préfecture de Mayotte joue un rôle de pilote de ce projet pour s'assurer la cohérence des interventions sur le territoire.

Le projet est prévu pour une durée de 4 ans, sur la période 2027-2030. Le montant total est de 8,5 MEUR, délégués par l'Aga Khan Foundation-UK (AKF-UK) à l'AFD, au titre de la mise en œuvre de l'initiative *Regeneration*.

La mise en œuvre de ce projet passera par un comité de pilotage territorial réunissant porteurs de projet et entités publiques, sous l'autorité du Préfet de Mayotte qui s'assure de la cohérence des interventions sur le territoire. Ce comité de pilotage territorial préparera par ailleurs un comité de pilotage réunissant de l'Ismaili Imamat et un représentant du Gouvernement français.

Compte-tenu de l'approche innovante proposée à travers ce projet (mise en œuvre d'un projet de développement international sur le territoire français), l'AFD souhaite mobiliser un consultant dont les objectifs et le périmètre d'activités sont présentés ci-après.

ARTICLE 4. **Objet du marché**

Le consultant sera en charge de l'élaboration de la faisabilité du projet, fondé sur une approche intégrée. Plus spécifiquement, les objectifs attendus sont les suivants :

- Analyser la pertinence et la cohérence des notes de concepts proposées, les sérier/prioriser et préciser en lien avec les partenaires ;
- Rechercher la mutualisation/connexion des activités ;
- Produire une estimation budgétaire détaillée selon plusieurs scénarii ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre ;
- Définir une architecture de projet, sur la base du cadre logique (indicatif) présenté en annexe, permettant d'identifier les connexions entre les composantes et la répartition des rôles et mandats de chacun ;
- Proposer un cadre logique complet à partir d'une explicitation du fil conducteur de l'intervention, et y adosser des indicateurs d'activités, de résultats et d'impacts ;
- Réaliser une analyse de risques (techniques, climatiques, environnementaux, sociaux, institutionnels), ainsi qu'une situation de référence, particulièrement pour les indicateurs ayant trait à la biodiversité et à la prise en compte des enjeux climatiques (potentiels d'atténuation et d'adaptation) ;
- Réaliser un plan de mobilisation des parties prenantes, permettant de mettre en lumière les ambitions à atteindre en matière d'inclusivité (une attention accrue pourra être portée sur l'effet d'entraînement des activités sur les acteurs non formels) ;
- Recenser et chiffrer les actions déjà entreprises ou prévues sur des thématiques équivalentes ou complémentaires (sur la base d'un périmètre défini conjointement avec la MIRRM et la Préfecture) par les autorités françaises, dans l'esprit du MoU rappelé supra.
- Identifier le contenu et les modalités de l'assistance technique proposée par AKF dans le cadre du projet.
- Proposer un mode opératoire en conformité avec les orientations de la Préfecture.

ARTICLE 5. Prestation attendue dans le cadre de la présente consultation

5.1 Détail de la prestation attendue

✓ Mission

Réaliser la faisabilité du projet Lagon Maoré en veillant à assurer un cadre de redevabilité à la fois technique, financière, en termes de capitalisation et de valorisation des résultats escomptés (visibilité).

Pour ce faire, le Consultant s'appuiera sur les notes de concept des 3 partenaires de mise en œuvre mobilisés, tout en veillant à répondre aux demandes de propositions techniques affinées, ainsi que proposer une cohérence d'ensemble, au regard des standards classiques de montage de projets soutenus par l'AFD.

Il veillera également à valoriser les appuis déjà apportés par la France sur les thématiques similaires (valorisation des enjeux de protection et de restauration du lagon de Mayotte et des écosystèmes associés, activités d'adaptation des territoires).

✓ Principales activités

De manière spécifique, il s'agira de :

1- Proposer les différents scénarii d'intervention (périmètre géographique¹ et modalités d'intervention) et le budget y afférent (durée indicative de mobilisation : 40 H/J)

- Concernant le choix de **bassins versants pilotes** concentrant les activités des 3 composantes, il est important de rechercher un effet levier de l'action publique d'une manière générale. Le titulaire devra ainsi préciser, au regard des différentes masses d'eaux littorales, les principales pressions actuelles ainsi que les chantiers structurants en cours ou à venir qui permettraient de réduire ces pressions (ex. construction/amélioration de STEP, amélioration de la collecte des déchets, actions de réduction de l'érosion, évolution/reconstruction de ports maritimes/plaisances, etc.). Le titulaire pourra s'appuyer sur la valorisation des éléments de

¹ Sur la base des 3 bassins versants pré-identifiés par les partenaires de mise en œuvre, à savoir Bandré et Chirongi (géographiquement situés dans le périmètre de la CCSUD), et Dombéni (géographiquement situé dans le périmètre de la CADEMA).

capitalisation de projets actuellement mis en œuvre (tout particulièrement LESELAM et PLASMA, mais également des projets pilotes comme MReau, RESTOCOR, etc.), pour identifier les complémentarités entre initiatives et la valeur ajoutée spécifique à ce projet. Ce travail d'analyse devra mobiliser notamment le BRGM, le conseil départemental (Département Région), l'Office de l'eau, LEMA, UMay, associations/structures déjà porteuses de projets, ainsi que les collectivités territoriales en charge de la compétence GEMAPI, afin de croiser les regards pour un meilleur impact et appropriation locale.

- Identifier la pertinence (économique et budgétaire) et la localisation d'un troisième bassin versant pilote, visant à faire la démonstration de l'approche intégrée proposée, et qui permette d'adopter une approche comparative selon l'intensité des phénomènes d'anthropisation rencontrés (cf. concept note spécifique de la composante 3). *(NB : cette proposition doit être clairement présentée au stade du rapport provisoire – livrable L2, afin de permettre de confirmer le périmètre d'intervention qui sera finalement retenu) ;*
- Concernant le mode de déploiement des activités à proposer, identifier le meilleur dispositif (appel à projets, manifestations d'intérêt, prestations directes) à envisager selon les objectifs proposés par les partenaires de mise en œuvre, tenant compte (i) de la complexité des montages ; (ii) des délais de mobilisation des différentes parties prenantes ; (iii) des modalités de rapportage les plus efficaces ;
- Selon plusieurs scénarii, proposer un budget affiné pour le déploiement des activités mentionnées supra ;
- Présenter les différentes options, qui seront présentées à l'ensemble des parties prenantes pour pré-validation ;
- Sur la base du scénario retenu, affiner le budget des activités, qui fera office de programmation multiannuelle budgétisée des activités de chaque opérateur.
- Rechercher et proposer des pistes d'optimisation des frais de conduite, de suivi et de redevabilité chez les partenaires associés à la mise en œuvre, y compris l'AFD.

2- Proposer un cadre logique affiné, mettant en évidence la logique d'intervention (durée indicative de mobilisation : 15 H/J)

- Affinage de la logique narrative et de l'arbre à solutions ;
- Etablissement d'une situation de référence, des objectifs à atteindre à l'issue du Projet, des sources de vérification à mobiliser et des complémentarités identifiées avec d'autres projets/initiatives ;
- Assurer la mise à disposition de moyens de vérification fiables et facilement mobilisables ;
- Identification, pour chaque résultat proposé dans le cadre logique indicatif, des activités à mettre en œuvre, en conformité avec les propositions des notes de concept.

3- Fournir ex-ante un bilan carbone détaillé², ainsi qu'une situation de référence sur l'état de la biodiversité dans le périmètre géographique retenu, réalisés par analyses bibliographiques et sur la base de données de terrain (durée indicative de mobilisation : 5 H/J)

- Sur la base d'un périmètre quantifiable avec un effort raisonnable (les effets induits difficilement quantifiables peuvent faire l'objet d'une analyse ad hoc qualitative) ;
- Sur la base d'une situation de référence correspondant à la situation actuelle et intégrant les projections tendanciennes en matière de déforestation ;
- Et complété par une note succincte présentant la cohérence des résultats obtenus, les différentes hypothèses qui ont été proposées, la provenance des données utilisées et un tableau récapitulatif des données pour chaque type d'activités.
- Spécifiquement concernant la situation de référence sur l'état de la biodiversité, et de façon à proposer un outil simple d'appropriation, la situation de référence se concentrera exclusivement sur les populations d'espèces (distribution, abondance et, selon les données disponibles, les structures par âge/classe) ainsi que sur la structure des écosystèmes (structure de l'habitat et étendue/fragmentation des écosystèmes). A titre indicatif, des données sont déjà disponibles sur le suivi des masses d'eau, des récifs, herbiers et mangroves spécifiques et pourront être mises à disposition du consultant au démarrage de la prestation.

² Le consultant pourra mobiliser l'outil Ex-Act ou l'outil AFD

4- Préciser le mode de pilotage et la valorisation des contributions apportées par l'Etat français, au regard des thématiques équivalentes (durée indicative de mobilisation : 10 H/J)

- A partir du mode de pilotage proposé, identifier les modalités de circulation de l'information, les risques identifiés et les mesures d'atténuation préconisées ;
- Consolider les données produites par les services de l'Etat français ainsi que les EPF partenaires de mise en œuvre pour quantifier la contribution de l'Etat au titre de l'initiative de restauration et de préservation du lagon de Mayotte ;
- Plus spécifiquement relativement à la composante 4, préparer la fiche de poste de l'assistant-e technique redevabilité qui serait recruté-e par l'AFD pour assurer les enjeux de redevabilité (technique, financière, en matière de communication/visibilité et de suivi/évaluation/capitalisation) auprès de l'entité délégante.

5- Enjeux de mobilisation des parties prenantes et réduction des vulnérabilités multi-dimensionnelles (sur les 3 bassins versants pré-identifiés) (durée indicative de mobilisation : 10 H/J)

- Sur la base des mandats des 3 opérateurs, ainsi que de la bibliographie existante, identifier les ambitions en termes d'accompagnement des acteurs locaux (notamment le Conseil départemental – Département Région, les intercommunalités, mais également les communes sur les bassins versants de concentration des projets) à une meilleure appropriation des enjeux de préservation des territoires considérés ;
- Particulièrement au regard du contexte agricole (et halieutique), identifier le potentiel d'impact sur des acteurs non directement bénéficiaires du Projet et leur capacité/intérêt à répliquer des pratiques durables ;
- Proposer, en lien avec les parties prenantes, des activités qui peuvent avoir un effet direct sur la mobilisation des femmes et des jeunes.

En termes de définition d'indicateurs, le Consultant veillera à intégrer, dans la mesure du possible, les indicateurs concourant à la stratégie de l'AFD dans le secteur Agriculture, développement rural et biodiversité. L'AFD promeut une approche territoriale intégrée, conduisant à porter une ambition conciliant développement économique, développement humain et gestion/préservation des écosystèmes naturels. Des objectifs spécifiques découlant de cette vision, et qu'il conviendra de retranscrire dans le cadre logique du Projet :

- protéger et gérer durablement la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages par la protection, la conservation, la restauration ou la gestion durable de la biodiversité, des ressources naturelles et du foncier ;
- réduire l'empreinte écologique des modes de production agricole et renforcer leur résilience – notamment climatique – en soutenant la transition agroécologique et assurant la durabilité du capital naturel exploité ;
- renforcer la performance économique des exploitations agricoles familiales³ en améliorant durablement la productivité, l'accès aux marchés et leur intégration dans des filières structurées et inclusives ;
- appuyer l'accès aux services et à l'organisation des acteurs du secteur agricole, en soutenant les dispositifs de service agricole (formation agricole et rurale, conseil, financement) ; accompagnant la structuration et le renforcement d'organisations agricoles par l'amélioration de leur gouvernance, de la qualité des services aux membres et leur capacité de plaidoyer.

Des propositions d'indicateurs et leur méthodologie de déploiement sont annexées aux présents termes de référence.

³ La définition d'exploitation agricole familiale s'appuie sur 3 aspects : **(i)** seule la famille travaille à temps plein dans l'exploitation ; **(ii)** une partie de la production peut être autoconsommée ; et **(iii)** le capital productif est indissociable du patrimoine familial.

Spécifiquement, concernant les enjeux climat et les liens climat/biodiversité, la proposition de mesures scientifiques affinées, couplées à des indicateurs relatifs à la protection/restauration des écosystèmes littoraux et à des actions de renforcement des dispositifs de diffusion des pratiques agroécologiques et agroforestières, contribue à une stratégie intégrée pour réduire les vulnérabilités climatiques et promouvoir la résilience des socio-écosystèmes littoraux de Mayotte.

Il est donc également attendu du Consultant la proposition d'indicateurs et d'un cadre logique permettant d'explicitier et mesurer les ambitions en termes d'adaptation⁴ et d'atténuation dans le cadre du Projet. Un bilan carbone devra également aider à ce travail, il est recommandé au regard du type de projet d'utiliser l'outil *Next*⁵. En outre, l'articulation entre enjeux de protection de la biodiversité et capacité d'adaptation aux changements climatiques fera également l'objet de définition d'indicateurs et d'ambitions raisonnablement atteignables à l'issue du Projet.

5.2 Modalités et exigences particulières de réalisation

Le Consultant sera mobilisé principalement à distance, deux missions à Mayotte devant néanmoins être programmées dans son offre technique et financière : (i) une première au démarrage de la prestation (estimée à 5 jours minimum), permettant d'identifier en lien avec les parties prenantes les objectifs attendus et les capacités de déploiement existantes ; et (ii) une seconde à mi-parcours (estimée à 4 jours minimum), pour présenter les premiers scénarii aux parties prenantes, recueillir leurs observations et confirmer les options suggérées *in situ* et en lien avec les opérateurs de mise en œuvre.

Les informations auxquelles aura accès le Consultant ne pourront être divulguées à une entité tiers sans accord express de l'AFD.

5.3 Conditions d'exécution et interlocuteurs

Une fois la programmation établie et validée par l'ensemble des parties prenantes, le Consultant devra faire preuve d'autonomie dans la conduite de ses activités.

Ses temps d'activités à distance sont considérés de façon forfaitaire et n'engageront pas de frais remboursables. Lorsqu'il sera à Mamoudzou, il pourra disposer d'un espace de travail au sein des locaux de l'AFD ; néanmoins, il devra être autonome dans ses déplacements. Les partenaires de mise en œuvre du Projet s'engagent à se rendre disponibles auprès du Consultant et à faciliter ses déplacements sur les bassins versants considérés.

Il devra intégrer dans son offre les frais relatifs aux moyens d'hébergement, de restauration et de communication (téléphonie, internet) sur place. Le consultant veillera également à intégrer dans son offre les frais inhérents aux déplacements.

Les temps d'activités sur site engageront des frais réputés forfaitaires, qui seront cependant bien identifiés et présentés dans l'offre financière du Consultant.

Bien qu'il n'y ait pas de condition de nationalité, le Consultant est responsable de s'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations requises pour travailler légalement à Mayotte pendant toute la durée de sa mission.

Les interlocuteurs principaux du Consultant seront l'agence AFD de Mamoudzou et la responsable d'équipe projet, basée à Madagascar. Il pourra également être amené à échanger avec les équipes d'appui à la gestion des financements délégués, basées au siège de l'AFD.

L'AFD sera responsable de la coordination de l'étude, particulièrement de la transmission des livrables aux services de l'Etat mobilisés dans le cadre du Projet ; ainsi que de la consolidation des remarques et retours.

⁴ Afin de valoriser la contribution du projet à l'adaptation des écosystèmes, du territoire et des populations, la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) du PNACC3 pourra être mobilisée (à défaut les scénarios RCP 8.5 et 4.5 CMIP5 à horizons 2050 et 2070).

⁵<https://openknowledge.fao.org/items/4eabd682-071a-40a8-97e3-6647faecc0b7>, le bilan sera idéalement calculé sur une période de 20 ans comprenant la phase de mise en œuvre et de capitalisation.

5.4 Méthodologie attendue

Le consultant pourra proposer la méthodologie jugée la plus adaptée pour mener à bien ses activités, dans le respect des précautions d'usage.

Les jours de travail à distance seront organisés à l'appréciation du consultant. Ils devront néanmoins permettre :

- Des premiers entretiens à distance et *in situ* avec l'AFD, les opérateurs de mise œuvre, les services de l'Etat, afin de travailler sur une note de cadrage et la proposition de scénarii selon les premières indications formulées par les différentes parties prenantes ;
- Sur la base de cette note de cadrage, proposer un livrable intermédiaire qui, une fois abouti, pourra être présenté *in situ* auprès des différentes parties prenantes ;
- Suite à la 2nde mission *in situ*, la reprise et la finalisation de la faisabilité du Projet, qui fera office du livrable final de la prestation.

Il est prévu que les mission *in situ* puissent mobiliser la/les expertise(s) adéquate(s). Les temps de repos (week-ends) et de déplacements seront considérés comme des jours de mission, sans toutefois donner lieu à une rémunération spécifique. Le Consultant peut néanmoins proposer une méthodologie alternative, tout en justifiant sa proposition.

Le consultant devra proposer une méthodologie incluant au minimum :

- Une analyse documentaire (notes conceptuelles, études existantes, plans de gestion, données scientifiques)
- Des entretiens avec les principaux acteurs
- Le contenu et attendus des missions à Mayotte
- Un atelier de travail multi-partenaires (en présentiel) et des visites de terrain des 3 bassins versants pré-identifiés et qui peuvent être considérés comme prioritaires dans le cadre du Projet ; l'atelier pourra se tenir au sein des locaux de l'agence AFD de Mamoudzou et n'engagera pas de frais logistiques spécifiques.
- Une analyse spatiale simplifiée (pressions, priorités, continuités écologiques).

5.5 Durée estimée de la prestation, étapes intermédiaires, délais d'intervention, etc.

Le contrat sera conclu pour une mobilisation de 80 H/J. La durée de la mission est prévue pour 3 mois, soit un achèvement de la prestation au plus tard le 31/08/2026.

Le consultant proposera une offre selon le canevas présenté dans l'annexe financière. Le contrat sera établi sur une base forfaitaire, la validation par l'AFD des livrables attendus conditionnant la facturation par le consultant.

L'organisation de la prestation est donnée à titre indicatif :

- 2 déplacements à Mayotte sur 5 et 4 jours.
- Délais de relecture/validation des livrables intermédiaire et final : 10 jours ouvrés.
- Une attention particulière sera portée au respect des calendriers de livraison des livrables.

5.6 Livrables attendus

Le consultant devra soumettre à l'AFD :

- **Livrable L1** : Une note de cadrage méthodologique
- **Livrable L2** : Un rapport intermédiaire incluant :
 - o Un diagnostic consolidé (y inclus la cartographie simplifiée des zones prioritaires, base de sélection du périmètre d'intervention du Projet) ;
 - o Un diagnostic des vulnérabilités multi-dimensionnelles dans les périmètres géographiques pré-identifiés ;
 - o Une première base opérationnelle est budgétisée selon différents scénarii (nombre de bassins versants, dimensionnement des activités par composante/sous-composante).

- **Livrable L3** : Un rapport final de faisabilité, comprenant :
 - Une description détaillée des activités proposées, selon le scénario retenu ;
 - Un budget détaillé ;
 - Un cadre logique complet, intégrant situation de référence et objectifs à l'issue du Projet ;
 - Le mode opératoire et de pilotage du Projet ;
 - Le calendrier de mise en œuvre du Projet ;
 - Le recensement et la valorisation des activités financées par la France sur des thématiques équivalentes ;
 - Le bilan carbone du Projet ;
 - La valorisation des impacts attendus du Projet en matière co-bénéfice climat /comptabilisation de la finance climat (atténuation et adaptation), biodiversité ainsi que sur le lien climat/biodiversité ;
 - Le plan de mobilisation des parties prenantes, au regard des ambitions en matière d'inclusion retenues par rapport au scénario validé par l'ensemble des parties.
 - Les modalités de l'AT proposée par AKF dans le cadre de ce projet (sous forme de fiche de prestation)
- **Livrable L4** : La fiche de prestation suivante :
 - Le CCTP pour la réalisation d'une étude agricole dans les bassins versants finalement retenus

Point d'attention : Si le consultant est responsable de l'agrégation des données financières permettant de valoriser la contribution des montants déjà engagés par la France pour la protection et la restauration du lagon de Mayotte, les partenaires de mise en œuvre et les services de la Préfecture seront responsables de la transmission des montants des activités sur d'autres financements qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Projet. Le plan de financement du Projet qui sera finalement retenu devra clairement mettre en évidence la contribution desdits montants.

5.7 Compétences attendues du Prestataire

Tout type de structure est admis à candidater. La procédure de sélection se fera sur la base d'un Appel d'Offres International et sur proposition HT.

Les compétences requises du Prestataire sont les suivantes :

- capacité d'analyse de données chiffrées, de synthèse et de vérification
- organisation et capacité d'anticipation pour mobiliser une pluralité d'acteurs et accéder dans les temps impartis aux données utiles pour mener son travail
- capacité à emporter l'adhésion des parties prenantes.

Le Consultant affectera du personnel de qualification et d'expérience correspondant aux prestations décrites au présent cahier des charges, de manière à atteindre les résultats qui y sont fixés. Plus spécifiquement, le Consultant devra disposer dans son équipe d'un personnel compétent, particulièrement d'experts dont les profils sont présentés ci-dessous. En cas de modification, le Consultant sera tenu de proposer un profil équivalent et validé par le service Prescripteur.

Un-e chef-fe de mission – Expert-e en gouvernance territoriale et gestion intégrée du littoral

- **Rôle principal**

Assurer la direction stratégique, institutionnelle et opérationnelle de l'étude, garantir la mobilisation effective des parties prenantes et la cohérence globale des recommandations.

- **Responsabilités clés**

Pilotage et coordination

- Direction globale de l'étude (méthodologie, calendrier, qualité).

- Interface principale avec le service prescripteur et les services de l'Etat
- Coordination de l'équipe d'experts.

Mobilisation institutionnelle et concertation

- Mobilisation et animation des acteurs clés :
 - Services de l'État (Préfecture, DEAL, DAAF, opérateurs de mise en œuvre)
 - Collectivités et intercommunalités
 - Gestionnaires d'aires protégées
 - Associations environnementales
 - Organisations agricoles et collectifs d'agriculteurs

Analyse stratégique

- Identification des leviers institutionnels, réglementaires et financiers.
- Élaboration de scénarii opérationnels réalistes.

Production

- Ensemble des livrables proposés

• **Profil et qualifications**

Formation

- Bac+5 minimum (sciences politiques, gestion de l'environnement, aménagement, politiques publiques ou équivalent).

Expérience

- Minimum 10–15 ans d'expérience.
- Expérience confirmée en gestion intégrée littorale ou marine.
- Expérience outre-mer fortement souhaitée, si possible à Mayotte.
- Expérience avérée en concertation multi-acteurs complexes.

Compétences clés

- Leadership et diplomatie institutionnelle.
- Connaissance des politiques publiques environnementales françaises et de leurs acteurs.
- Excellentes capacités rédactionnelles et stratégiques

Un-e spécialiste climat, carbone et suivi écologique

• **Rôle principal**

Évaluer le bilan carbone du projet, identifier les co-bénéfices climat du Projet et définir un système robuste de suivi environnemental et un cadre logique et de suivi reliant climat et biodiversité.

• **Responsabilités clés**

Bilan carbone

- Identification des sources d'émissions et des leviers de réduction et de séquestration carbone, en particulier des mangroves.
- Réalisation du bilan carbone du projet (émissions absolues et relative du projet par rapport à un scénario de référence)

Suivi écologique et indicateurs

- Définition d'indicateurs mesurables pour :
 - restauration des mangroves
 - biodiversité associée
 - carbone bleu
 - services écosystémiques

• **Profil et qualifications**

Formation

- Bac+5 minimum en climatologie, écologie, sciences de l'environnement ou équivalent.

Expérience

- Minimum 7–10 ans d'expérience.
- Expérience en bilan carbone (idéalement projet agricole et /ou Carbone bleu).
- Expérience en écosystèmes côtiers tropicaux fortement souhaitée.

Références techniques souhaitées

- Outils bilan carbone système agricole type outils FAO : NEXT / Ex-ACT etc.
- Programmes carbone bleu

- Outil GIEC

Compétences clés

- Quantification carbone
- Écologie des mangroves
- Construction d'indicateurs
- Analyse de données environnementales

Un-e spécialiste en agro-socio-économie

• **Rôle principal**

Identifier et structurer les solutions agroécologiques et agroforestières adaptées au contexte mahorais. Un point d'attention particulier, mais non exclusif, concernera les filières plants et pépinières contribuant à la réduction des pressions sur le lagon.

• **Responsabilités clés**

Diagnostic des systèmes agricoles

- Analyse des pratiques agricoles impactant le lagon
- Analyse et mise en valeur des solutions déployées sur le territoire mahorais

Structuration des filières plants-pépinières

- Analyse des acteurs existants
- Identification des besoins, notamment en termes d'essences, et des besoins d'accompagnement à la robustesse des filières identifiées

Proposition de modèles économiques

- Structuration de filières viables localement
- Identification de la mobilisation des pouvoirs publics pour le renforcement de la structuration des filières

Lien agriculture-lagon

- Proposition d'indicateurs de suivi de pratiques réduisant les impacts sédimentaires et polluants

• **Profil et qualifications**

Formation

- Bac+5 minimum en agronomie, agroécologie, foresterie ou équivalent.

Expérience

- Minimum 7–10 ans d'expérience.
- Expérience significative en milieu tropical.
- Expérience à Mayotte ou outre-mer fortement souhaitée.

Compétences clés

- Agroécologie tropicale
- Filières agricoles
- Production végétale et pépinières
- Développement rural
- Connaissance des filières halieutiques est un atout.

ARTICLE 6. Validation des livrables par l'AFD

6.1 Processus de validation des livrables

A la réception de chaque livrable, l'AFD aura 15 jours ouvrés pour consolider les remarques et observations des différentes parties prenantes et le valider. Le cas contraire, l'AFD indiquera dans les délais impartis les demandes d'amendement du livrable. Le Consultant aura 7 jours ouvrés pour prendre en compte ces commentaires et proposer une nouvelle version du livrable. Ce processus pourra être renouvelé tant que l'AFD ne considérera pas le livrable comme satisfaisant.

La validation du livrable par le service prescripteur permettra d'introduire la facturation y relative du Consultant.

6.2 Critères de validation des livrables

Les livrables seront appréciés au regard des critères suivants :

- La clarté et la lisibilité des livrables, et la véracité des données chiffrées présentées,
- Le respect des délais,
- Le respect des canevas prévus de façon contractuelle,
- Les efforts d'analyse et de propositions opérationnelles en découlant.

ARTICLE 7. Contraintes imposées par l'AFD

Le Consultant s'engage à désigner un interlocuteur unique chargé de suivre le présent marché.

7.1 Usage de la langue française

L'exécution du marché nécessite l'usage permanent de la langue française dans les rapports avec l'AFD, ainsi qu'avec le maître d'ouvrage du projet : documents, réunions, comptes rendus, appels téléphoniques, courriers électroniques, tous livrables, etc.

7.2 Accès du personnel du prestataire

Dès la notification du marché, le Consultant aura à sa disposition la documentation existante relative aux sujets sur lesquels il interviendra.

7.3 Confidentialité d'information

Le Consultant s'engage à ne divulguer en aucun cas les documents qui seront mis à disposition par l'AFD ou par l'une des parties prenantes. Ces documents sont réputés internes et doivent être manipulés au regard d'un code déontologique associé à tout processus de financement et de gestion de projet.

ARTICLE 8. Moyens mis à disposition du Consultant

Le Consultant aura à sa disposition l'ensemble de la documentation bibliographique ayant permis l'identification du Projet, ainsi que les supports méthodologiques et techniques. Le Consultant sera soumis aux règles usuelles de confidentialité dans le traitement de l'information (cf. article 7.3).

Les moyens mis à disposition sont rappelés dans l'article 5.3 des présents termes de référence.

ARTICLE 9. Planning prévisionnel de la prestation

La prestation démarrera à la signature du contrat avec le consultant retenu. Elle se basera sur les activités énoncées dans l'article 5.1 des présents termes de référence. Un point particulier d'attention est porté sur le respect du calendrier global de la prestation : le livrable L3 est attendu au plus tard le 31/08/2026.

Annexe 1 : Proposition de trame de cadre logique

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Finalité	<i>Renforcer la résilience des socio-écosystèmes littoraux de Mayotte grâce à une gestion intégrée et durable du continuum terre-mer</i>	Amélioration de l'état écologique des zones littorales prioritaires	SR : C :	Suivis écologiques, données des observatoires environnementaux	Adhésion des acteurs territoriaux
Objectif spécifique 1 (OS 1)	<i>Le Parc naturel marin de Mayotte (PNMM) est renforcé dans son rôle d'animation de la gouvernance du milieu marin et indirectement du continuum terre-mer</i>	Nombre de pactes mis en œuvre autour du continuum terre-mer (déchets, érosion...) sous la mobilisation d'autres acteurs du territoire	SR : C :	Rapports d'exécution du projet	Engagement durable des partenaires institutionnels Acceptabilité sociale des actions Mobilisation des autres acteurs du territoire
Réalisations attendues	<i>R1.1.1 : Un observatoire est mis en place et permet de suivre la qualité des eaux littorales et d'améliorer</i>	Nombre de sources de pression et de points d'intérêt suivis à travers un réseau RCP/RCA	SR : C :	Rapports d'exécution du projet	Coordination effective entre institutions
	<i>R1.1.2 : La concertation avec les acteurs permet de contribuer à la structuration et l'organisation de filières incidentes sur la qualité des eaux du lagon</i>	Nombre de micro-projets portés par les acteurs locaux	SR : C :	Rapports d'exécution du projet Données DEALM	Validation des critères de sélection des micro-projets par les services de l'Etat et le Comité Eau et Biodiversité
	<i>R1.2 : La connaissance sur l'exploitation de certaines ressources récifales halieutiques du lagon est améliorée et la réglementation associée adaptée</i>	Nombre d'espèces démersales récifales suivies et permettant de contribuer à un meilleur calcul de l'état des stocks	SR : C :		Suivi en parallèle de la mise à jour de l'arrêté sur les pêches
	<i>R1.3 : L'importance écologique de la double barrière de corail est documentée</i>	Elaboration d'études complémentaires nécessaires au service du projet porté au classement de l'Unesco	SR : C :	Rapports d'exécution du projet	Mobilisation et appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs Portage par le Conseil Départemental – Département Région
Objectif spécifique 2 (OS 2)	<i>Les zones littorales tampons (mangroves et arrière-mangroves) sont restaurées et mieux protégées</i>	Superficies bénéficiant d'actions de protection, conservation ou restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine (ha)	SR : C : SR : C :	Rapports d'exécution du projet	Coordination effective entre institutions Acceptabilité sociale des actions
Réalisations attendues	<i>R2.1 : Les plans de gestion des principales mangroves sont élaborés</i>	Nombre de protocoles de restauration élaborés Nombre de plans de gestion élaborés	SR : C : SR : C :	Rapports d'exécution du projet	Engagement durable des partenaires institutionnels
		% de mise en œuvre des plans de gestion	SR : C :		Appropriation locale

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	R2.2 : <i>Les plans de gestion sont mis en œuvre et contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées</i>	% de la superficie terrestre (y.c mangroves) de Mayotte sous gestion protégée	SR : C :	Rapports d'exécution du projet Données DEALM	Conditions biophysiques favorables
	R2.3 : <i>Les co-gestionnaires sont renforcés dans leur capacité de mise en œuvre et de suivi de leurs plans de gestion</i>	Nombre d'ETP des co-gestionnaires dédié au suivi de la mise en œuvre des plans de gestion des mangroves	SR : C :	Rapports d'exécution du projet	Sécurisation des ressources dédiées aux co-gestionnaires
Objectif spécifique 3 (OS 3)	<i>Les pratiques agroécologiques et agroforestières sont renforcées sur les bassins versants littoraux et permettent de contribuer à la lutte contre l'érosion et le ruissellement</i>	Superficies bénéficiant de gestion durable des ressources et/ou du foncier (ha)	SR : C :	Rapports d'exécution du projet	Mobilisation des acteurs et sécurisation du foncier pour la mise en œuvre des packages agroforestiers/agroécologiques
Réalisations attendues	R3.1 : <i>Les dispositifs de valorisation des systèmes agroforestiers et agroécologiques sont mis en place</i>	Nombre de bénéficiaires touchés par le déploiement de packages agroécologiques et agroforestiers	SR : C :	Rapports d'exécution du projet	Conditions biophysiques favorables Sécurisation du foncier
		Superficies bénéficiant du déploiement des kits agroécologiques et agroforestiers	SR : C :		
	R3.2 : <i>Les capacités des acteurs de l'agroécologie sont renforcées</i>	Nombre de personnes dont les capacités ont été renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole (dont nombre de femmes)	SR : C :	Rapports d'exécution du projet	Appropriation locale Valorisation et passage à l'échelle des dispositifs pilotes déployés
	R3.3 : <i>Accompagnement à la structuration et à l'innovation dans les chaînes de valeur agroforestières</i>	Evolution des volumes de production et de distribution des pépiniéristes	SR : C :	Données DAAF	
		Un dispositif d'innovation est testé dans la filière bois-terre-fibres	SR : C :	Rapports d'exécution du projet	

Composantes	Montant
Composante 1. ➤ Réseau de surveillance et réduction des pressions sur la qualité des eaux littorales ➤ Soutien au développement de la filière pêche ➤ Appui à la préparation du dossier d'inscription de la double barrière de corail au processus de l'Unesco	2 650 000 EUR 1 350 000 EUR 900 000 EUR 400 000 EUR
Composante 2. ➤ Etudes et protocoles de restauration ➤ Mise en œuvre des plans de gestion ➤ Animation et renforcement des capacités des partenaires	2 150 000 EUR 500 000 EUR 700 000 EUR 950 000 EUR
Composante 3. ➤ Dispositifs valorisation SAF/systèmes anti-érosifs et systèmes d'exploitation intégrés ➤ Renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie ➤ Accompagnement à la structuration et à l'innovation dans les chaînes de valeur agroforestières	2 700 000 EUR 1 000 000 EUR 1 300 000 EUR 400 000 EUR
Redevabilité, coordination et gestion de projet ➤ AT redevabilité ➤ Audits ➤ Evaluation	300 000 EUR 150 000 EUR 75 000 EUR 75 000 EUR
Frais de gestion AFD (éq. Internal cost recovery)	700 000 EUR
Total	8 500 000 EUR

NB : Le plan de financement est donné à titre indicatif. Il devra néanmoins démontrer que les activités opérationnelles budgétisées s'inscrivent en complémentarité de projets soutenus par la France, au titre des engagements pris à la suite du cyclone Chido.

Par complémentarité, on entend les éléments suivants :

- Les activités proposées démontrent une valeur ajoutée, qui n'aurait pas pu être possible uniquement via les financements français sécurisés
- Les activités proposées prennent la suite d'une initiative qui a été financée au préalable
- Les activités ne sont pas budgétisées ou programmées pour les 5 prochaines années.

(à insérer dans leurs versions actualisées)

N° ID 164 – Superficies bénéficiant d'actions de protection, conservation ou restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine	
CONTRIBUTION A D'AUTRES INDICATEURS	
ODD	14: Vie aquatique 15: Vie terrestre
CPPI	2. Protéger les réserves les plus vitales de carbone et de biodiversité, dans les forêts et l'Océan, pour préserver la planète
Union Européenne	GERF 2.9 Areas of terrestrial and freshwater ecosystems under (a) protection, (b) sustainable management with EU support (km2) [NDICI-Global Europe][SP]; Guidelines to support EU Delegations in the choice of indicators for monitoring actions of the ocean component of the NaturAfrica flagship initiative
DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	
Définition	L'indicateur porte sur les surfaces concernées par un financement de l'AFD bénéficiant d'actions de protection, de conservation ou de restauration avec un impact positif explicitement prévu et suivi en lien avec le projet sur l'étendue et/ou l'état d'écosystèmes terrestres, aquatiques et marins, ou sur les facteurs de pression pesant sur la biodiversité. Cela concerne en premier lieu les projets à notation ADD +2 +3 sur l'axe biodiversité. Les autres projets seront concernés s'il existe une activité spécifiquement consacrée à la préservation/restauration même si elle n'est pas centrale au projet. L'indicateur intégrera les surfaces suivantes⁶ : • Surfaces protégées, conservées et restaurées au sein des aires protégées selon les 6 catégories d'aires protégées de l'UICN ; • Surfaces bénéficiant d'AMCEZ (Autres mesures de conservation efficaces par zone) ; • Surfaces concernées par des mesures de restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et/ou marine à des fins de préservation/protection ; Le projet devra dans la mesure du possible et à coût raisonnable relativement au budget du projet prévoir un suivi des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes des actions mises en œuvre dans le cadre du projet sur les superficies identifiées ci-dessus. De telles analyses nécessiteront des niveaux de référence appropriés et un suivi de la mise en œuvre pour illustrer que l'amélioration est directement ou indirectement attribuable au financement de l'AFD. Étant donné que la matérialisation d'impacts mesurables sur les écosystèmes et la biodiversité découlant des interventions prend généralement plusieurs années et peut ainsi dépasser la durée du projet, il pourra être nécessaire d'utiliser des indicateurs indirects ou proxys à court terme pour évaluer les progrès y compris via des indicateurs de moyens et/ou de résultats qui précèdent les impacts.

⁶ L'ensemble des termes suivants sont définis dans le lexique du [Guide Finance Nature Positive](#)

	Les actions « non-surfaciques » de soutien aux aires protégées (ex : appui à une agence de gestion d'aires protégées) ainsi que les soutiens aux Fonds Fiduciaires de Conservation seront dans la mesure du possible considérés dans l'indicateur. La partie suivante donne les méthodes applicables pour établir la participation de l'action et du financement à la conservation, la protection ou la restauration des aires protégées exprimée en hectares. Les FB-PP pourront être considérés dans l'indicateur si des objectifs surfaciques ciblés sur la conservation/protection de la biodiversité sont intégrés dans la matrice de résultats du FB-PP.
Exclusion	Les surfaces bénéficiant d'interventions liées à la gestion durable des ressources naturelles, les activités d'appui à la gestion des écosystèmes et des paysages productifs forestiers, agricoles ou liés à la gestion de l'eau, ou encore les activités contribuant indirectement à limiter les facteurs de pression sur la biodiversité dans le cadre du projet devront être comptabilisés dans l'indicateur « Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier » si l'impact sur l'étendue ou l'état des écosystèmes ciblés spatialement sur une zone donnée n'est pas significatif et/ou démontrable, y compris via des proxies.
Unité de mesure	<i>Hectare</i>
COLLECTE DES DONNEES	
Méthode de calcul	Surfaces en hectares sur le périmètre défini plus haut. Le suivi des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes peut se faire par des enquêtes ou des suivis de terrain, à coupler à un suivi satellitaire (ex : suivi du couvert forestier,) nécessitant un géoréférencement des surfaces prises en compte dans l'indicateur. La méthodologie utilisée pour le ciblage (direct ou indirect) des superficies considérées dans l'indicateur sera documentée pour chaque projet.
Sources	Données projet et maîtrise d'ouvrage, ministères de tutelles Sur le suivi satellitaire : les applications suivantes permettent d'établir des situations de références sur des indicateurs d'impacts clés (land use, couvert forestier) en début et fin de projet. https://www.globalforestwatch.org/ https://forobs.jrc.ec.europa.eu/TMF/explorer https://abc-map.fao.org/ https://earthmap.org/login https://dynamicworld.app/ https://global-surface-water.appspot.com/map
DISPOSITIF DE SUIVI	
Nature et coût du suivi	Un dispositif de suivi des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes devra être mis en place dans le cadre du projet. Des proxies ou indicateurs de moyens pourront être mobilisés.
Fréquence de collecte	<i>Annuelle</i>
Valeur <i>baseline</i> requise	☒ Oui ☐ Non
(Si valeur <i>baseline</i> requise) Nature et coût du suivi	Sources de données identifiées plus haut

USAGE	
Limites	Il ne sera pas possible d'isoler dans de nombreux cas les impacts du seul financement de l'AFD dans l'ensemble des facteurs pouvant avoir un impact sur la biodiversité et les écosystèmes (facteurs anthropiques, changement climatique, autres interventions...). Lorsque les actions financées sont de nature indirecte (FFC, soutien à une agence de gestion d'AP...), l'indicateur surfacique sera estimé (ex : % du financement AFD dans le budget d'une AP,...). Le calcul retenu sera documenté pour chaque projet. Pour les FB-PP, l'indicateur de superficie ne sera considéré que s'il est présent dans la matrice de résultat. Cette approche sera revue à l'aune des résultats du chantier sur les indicateurs de résultats des prêts budgétaires de politique publique. A noter que compte tenu de la nature de cet indicateur, une zone sera considérée comme éligible pendant la durée d'une activité financée par l'AFD, mais la durabilité de cet impact à l'issue du projet ne sera pas évaluée. De plus, de nombreuses interventions nécessitent plusieurs années pour démontrer certains de leurs impacts et sont difficiles à mesurer de manière significative au cours de la durée d'un projet, nécessitant ainsi des mesures via des proxys et des indicateurs de moyens. Selon la taille de la zone d'intervention et la nature des activités, le dispositif de suivi peut être coûteux. Cette limite doit être anticipée dès l'étude de faisabilité.

N° ID 165 – Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier	
CONTRIBUTION A D'AUTRES INDICATEURS	
ODD	13: Lutte contre les changements climatiques 15: Vie terrestre
DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	
Définition	Cet indicateur s'inscrit dans l'axe « Soutenir des territoires ruraux solidaires, inclusifs et résilients » du cadre d'intervention sectoriel du Groupe AFD dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité. La gestion durable s'entend comme l'utilisation raisonnée des ressources (eau, sol, forêt), permettant à minima un renouvellement de stock sur des échelles de temps cohérentes avec la ressource et les enjeux associés. Les mots-clés ci-dessus indiquent des exemples d'interventions susceptibles d'être suivies avec cet indicateur, de même que les actions permettant une gestion territoriale améliorée à travers : - le renforcement de cadres de gestion foncière / du sol/ de l'eau/ forestière - la planification territoriale, la gestion des risques, la gestion des ressources naturelles ou la gestion des communs. - la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) - la sécurisation/régulation foncière
Unité de mesure	Hectare
COLLECTE DES DONNEES	
Méthode de calcul	Comptabilisation des superficies directement ou indirectement concernées par des actions de gestion territoriales ou gestion des ressources financées par l'AFD. Ces superficies comprendront de fait les superficies couvertes par l'indicateur ID 164 (<i>Superficies bénéficiant d'actions de protection, conservation ou restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine</i>). Les limites géographiques doivent être bien déterminées dès la phase d'instruction pour déterminer les valeurs cibles (ex-ante). La collecte des données doit pouvoir se faire par les institutions locales actrices du projet ou par leur assistance technique. Pour les approches GIRE permettant d'améliorer la disponibilité (en quantité et en qualité) de l'eau pour les usages humains (e.g. irrigation, drainage) la qualité de l'écosystème (e.g. débit minimum) il conviendra de calculer les superficies couvertes par cette ressource en eau. Pour les ressources forestières, l'action devra précisément être définie (suivi du couvert global, évolution de la diversité de ce couvert, densité recherchée...).
Sources	Télédétection ; cadastre; données projet (exemple, superficie figurant dans un document de planification approuvé). Les applications suivantes permettent d'établir des situations de références dont l'évolution sera d'autant plus facile à mesurer à la fin du projet. • https://earthengine.google.com/ • https://www.copernicus.eu/fr • https://global-surface-water.appspot.com/map • https://www.globalforestwatch.org/
DISPOSITIF DE SUIVI	

Nature et coût du suivi	.
Fréquence de collecte	Annuelle
Valeur <i>baseline</i> requise	☐ Oui ☒ Non
USAGE	
Bonnes pratiques	Contribution à la stratégie française en matière de gouvernance territoriale : planification stratégique (objectif 6), gestion durable des territoires (axe 2), sécurisation foncière (objectif 3), dispositifs multi-acteurs territoriaux.

N° ID 160 /161 – Nombre de personnes dont les capacités ont été renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole

CONTRIBUTION A D'AUTRES INDICATEURS	
ODD	1: Pas de pauvreté 2: Faim "zéro"
Union Européenne	
Autre	Stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement (2020-2030)
DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	
Définition	L'accès durable aux services productifs vise principalement à renforcer les capacités des acteurs. Il concerne également des services plus transversaux (i.e. recherche développement, développement des réseaux, innovations technologiques, etc.) qui, en réduisant les coûts de transaction et d'opportunité, contribuent à renforcer les capacités des acteurs de la filière. Les services spécifiques au renforcement de capacités comprennent notamment : ➤ les services développés par les organisations de producteurs (OP, coopératives) à destination de leurs membres: • meilleure insertion dans les filières agricoles et d'élevage (collecte, commercialisation et transformation pour une mise en marché de produits de qualité et mieux valorisés); actions de plaidoyer ; • développement des activités et services (et notamment contribution à l'autofinancement de l'OP) ; • développement institutionnel et organisationnel ; contribution au fonctionnement interne. ➤ les services rendus par les banques ou IMF en termes d'inclusion financière ➤ les services de conseil technicoéconomique fournis par des dispositifs dédiés de nature publique ou privée ; ➤ les services de formation agricole et rurale apportés par des dispositifs publics ou privés.
Exclusion	
Unité de mesure	Nombre de personnes
Désagréations possibles	Nombre de femmes
COLLECTE DES DONNEES	
Méthode de calcul	Cet indicateur agrégable peut correspondre à la somme de plusieurs indicateurs projet en veillant à supprimer les éventuels doublons :

	➤ Nombre d'EFA membres d'une OP initiée dans le cadre du projet ou les membres d'une OP existante dont l'efficacité a été améliorée : (i) le nombre d'EFA qui se sont structurées en OP ou ont rejoint une OP dans le cadre du projet ; (ii) le nombre d'EFA membres d'OP existantes dont l'efficacité a été améliorée grâce aux services financés par le projet. La situation de l'OP devra être analysée avant le démarrage du projet selon les dimensions rappelées ci-dessus (i.e. représentation/ services/ gouvernance). ➤ Nombre de personnes ayant pu accéder aux guichets de financement soutenus par le projet : conception ou mise en œuvre de services financiers innovants (offre) ou conseils pour améliorer la capacité des agriculteurs à présenter un dossier de financement (demande). ➤ Nombre de personnes ayant bénéficié de services de conseil technico-économique nouvellement conçus ou renforcés grâce au projet ➤ Nombre de personnes formées dans le cadre de dispositifs de Formation Agricole et Rurale (FAR) : nombre de jeunes bénéficiant d'une formation longue orientée vers l'insertion professionnelle soutenue par le projet (appui financier, matériel, pédagogique...). L'indicateur comptabilise le nombre de personnes dont les capacités ont été renforcées de manière directe. Lorsque cet appui vise des entreprises ou des EFA, il convient de compter les services individualisés à la personne sans extrapoler (1 personne formée = 1 bénéficiaire et non pas 1 personne formée = nombre d'actifs de l'exploitation familiale).
Sources	Données du projet ; diagnostics OP, enquêtes auprès des EFA. Les organisations de producteurs
DISPOSITIF DE SUIVI	
Nature et coût du suivi	Evaluation du coût à intégrer dans les TDR de l'étude de faisabilité et ceux de l'opérateur de conseil agricole .
Fréquence de collecte	Annuelle
Valeur <i>baseline</i> requise	☒ Oui ☐ Non
(Si valeur <i>baseline</i> requise) Nature et coût du suivi	cf. Méthode calcul et Sources